

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil vingt et un, le vendredi dix-neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 novembre 2021

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes et MM Véronique DAVID, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM. Olivier COTTRAY (procuration à Daniel RODRIGUES), Carl DEVOUASSOUX, Catherine INGRES, Justine PERRAUT (procuration à Marie SIMONCINI)

Secrétaire de séance : Mme Marie SIMONCINI

83/2021

Objet : Travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne : consultation des entreprises pour l'aménagement des locaux du rez-de-chaussée – choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé :

- par délibération numéro 53/2021 :
 - ♦ de valider l'intégration des travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne dans le bilan de portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74),
 - ♦ d'approuver la convention de mandat de maîtrise de l'EPF 74 qui confie à la commune différentes attributions relatives à la réalisation des travaux de réhabilitation, la consultation des entreprises, l'analyse des offres, le suivi d'exécution des travaux et le suivi financier...
- par délibération numéro 67/2021 :
 - ♦ de lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux relatifs à l'aménagement du local commercial du rez-de-chaussée dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Edimontagne,
 - ♦ de donner tous pouvoirs à Monsieur Daniel RODRIGUES pour le lancement et le suivi de la procédure de consultation.

Monsieur Daniel RODRIGUES prend la parole pour rappeler que l'opération est composée de 4 lots :

- ♦ Gros œuvre – maçonnerie - carrelage : chape et dalle : modification des espaces intérieurs, création et suppression de cloisons et modification des ouvertures
- ♦ Electricité : mise aux normes
- ♦ Plomberie/Chauffage
- ♦ Plâtrerie : doublages

Les consultations ont été lancées pour chaque corps de métiers. Compte tenu du montant prévisionnel de ces travaux, les consultations ont consisté en une mise en concurrence simplifiée.

- ♦ Lot Gros Œuvre - maçonnerie – carrelage :

Trois entreprises ont été consultées :

- l'entreprise LADET à Combloux
- l'entreprise LIMA à Servoz
- l'entreprise DUMAS à Chamonix

Monsieur Daniel RODRIGUES propose de retenir l'entreprise LIMA (*route de Passy, le Vieux Servoz à Servoz*) qui est le seul artisan disponible pour pouvoir réaliser les travaux à la période demandée, pour un montant de 30 921 € H.T. soit 37 105,20 € T.T.C.

♦ Lot Gros Œuvre - modifications des ouvertures :

Compte tenu de la complexité des travaux et du manque de disponibilité des entreprises pour pouvoir réaliser les travaux à la période demandée, une seule entreprise a été consultée. Monsieur Daniel RODRIGUES propose de retenir l'entreprise Frédéric MOLLIER menuiserie (*35 chemin des Doux, les Bossons à Chamonix*) pour un montant de 2 960 € H.T. soit 3 552 € T.T.C.

♦ Lot Electricité - Mise aux normes :

Quatre entreprises ont été consultées :

- l'entreprise STENGELEC à Chamonix
- l'entreprise Franck DEVILLAZ à Passy
- l'entreprise Éric SIMOND aux Houches
- l'entreprise WOLFF Philippe aux Houches

Monsieur Daniel RODRIGUES propose de retenir l'entreprise WOLFF Philippe (*88 place Prarion aux Houches*) qui est le seul artisan disponible pour pouvoir réaliser les travaux à la période demandée, pour un montant de 7 479,82 € H.T. et T.T.C.

♦ Lot Plomberie/chauffage :

Deux entreprises ont été consultées :

- l'entreprise Romain AUGADE à Chamonix
- la SARL ASA plomberie et chauffage à Taninges

Monsieur Daniel RODRIGUES propose de retenir la SARL ASA plomberie et chauffage (*le Charmot, Plonnex à Taninges*) qui est le seul artisan à avoir répondu, pour un montant 7 077,40 H.T. soit 8 492,88 € T.T.C.

♦ Lot Plâtrerie - doublages :

Compte tenu du manque de disponibilité des entreprises pour pouvoir réaliser les travaux à la période demandée, une seule entreprise a été consultée. Monsieur Daniel RODRIGUES propose de retenir l'entreprise DEVILLAZ (*476 route du Lac aux Houches*) aux Houches pour un montant de 9 320 € H.T. soit 11 184 € T.T.C. avec des travaux complémentaires à 1 800 € H.T. soit 2 160 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces offres.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Marchés Publics,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Daniel RODRIGUES,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ APPROUVE le choix des entreprises retenues pour les travaux relatifs à l'aménagement du local commercial du rez-de-chaussée dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Edimontagne.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 10/12/2021 et de sa publication le 10/12/2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.